

27/06/20

Volume XVIII – Lettre 35

5 Tamouz 5780



Hil'hoth Chabbath par le Rav Dovid Ostroff sous le contrôle du Gaon Harav Moché Sternbuch, chlita

Est-il permis de faire du Nescafé dans un kli cheni?

Le Nescafé ou le café soluble, est d'abord infusé puis ensuite lyophilisé ou aggloméré. Il devrait donc être permis de le mettre même dans un kli richon (qui n'est pas sur le feu) d'après la règle mentionnée précédemment, selon laquelle, on peut cuire un aliment déjà cuit. Cependant, quelques décisionnaires disent que quelque chose de soluble même cuit a le statut d'un liquide et comme tel, il est interdit de le recuire. Le Michna Beroura 1 conclut qu'il ne peut être mis que dans un kli cheni (bien qu'il y ait d'autres décisionnaires qui ne le feront que dans un kli chlichy, pour diverses raisons).

Qu'en est-il du café moulu ?

Le café moulu n'est pas infusé, mais seulement torréfié, et donc on applique la même règle au café moulu qu'au pain; il ne doit être préparé que dans un kli chlichy pour les ashkénazim.

Peut-on mettre de la mayonnaise ou du beurre à l'intérieur d'une patate bouillante ?

Selon un concept emprunté à "Issour veheter", 2 un aliment solide chaud reste un kli richon même après avoir été placé dans un kli cheni ou chlichy. En conséquence, les règles concernant la cuisson dans un kli richon s'appliquent aussi à une pomme de terre. Puisque la mayonnaise n'a pas été cuisinée, elle ne peut pas être mise à l'intérieur d'une pomme de terre chaude. Selon certains décisionnaires, le beurre, qui est fait à partir de lait pasteurisé peut être considéré comme étant cuisiné. Rav Moché Feinstein 3 zatsal permet de mettre du beurre à l'intérieur d'une patate chaude, mais Rav Chlomo Zalman Auerbach 4 zatsal l'interdit, car le beurre n'a pas été cuit dans son état.

L'eau se trouvant dans le petit tuyau transparent à l'extérieur d'une bouilloire électrique se mélange avec l'eau bouillante, quand on ouvre le robinet, y a-t-il un problème ?

Le problème est que l'eau dans le tuyau n'est pas entièrement bouillie. Bien que cette eau soit à une température égale ou supérieure à yad soledeth bo, comme elle n'a pas bouilli, en retournant dans la bouilloire, cette eau bouillira probablement, entraînant le "issour" (interdit) de cuisiner. 5 Cependant, avant de l'utiliser, il faudra se référer à un Rav compétent.

[1] Siman 318:71. [2] "Permis et interdit dans le domaine de la cacherouth". Dans Yoré Déah, nous trouvons une discussion (ma'hloketh) entre décisionnaires pour savoir s'il a un statut de kli richon ou kli cheni. Le Michna Beroura est rigoureux sur cet aspect. [3] Iggrath Moche Ora'h 'Haim 4, 74-6 [4] Chmirath Chabbath Kehil'hata 1:55 [5] Min'hath Yits'hak part 10-28.

Un mot sur la Paracha, par le Rav Ozer Alport כרה

à suivre

(XVII:5)

... וְלֹא יִהְיֶה כְּקֹרַח וְכַעֲדָתוֹ...

... et ne subît le sort de Coré et de sa faction ...

Après que la rébellion de Kora'h ait été annihilée et que les doutes qu'il avait soulevés sur la légitimité de Moché et d'Aaron à diriger le peuple ait été effacés, la Torah enseigne qu'il n'y aura plus jamais d'événement comparable à celui provoqué par Kora'h et son groupe. Comment cela doit-il être compris ?

Nonobstant le sens littéral, donné par de nombreux commentateurs qui comprennent ce verset comme étant une interdiction biblique de s'engager dans des ma'hloketh (disputes), Rav Haïm Soloveitchik a offert une interprétation homilétique accompagnée d'une leçon que nous ferions bien d'intérioriser.

Dans la rébellion menée par Kora'h et ses partisans, leur position était à 100% erronée, sans aucune légitimité. La position de Moché et de Aaron, auxquels ils s'opposaient fut déclarée par Hachem 100% correcte. Rav Haïm suggérerait que notre verset puisse être compris comme une garantie divine qu'il n'y aurait plus jamais de différend dans lequel un des protagonistes aurait complètement raison et l'autre serait totalement dans l'erreur.

Lorsque nous sommes en désaccord avec nos conjoints, nos collègues, notre parenté et nos amis, chaque partie tombe trop souvent dans le piège de supposer que sa position est complètement justifiée et s'engage dans une campagne pour «prouver» à l'autre côté l'absurdité absolue de son opinion. Si nous nous souvenons de la promesse de la Torah qu'il n'y aura plus jamais de désaccord intégral comme celui entre Moché et Kora'h, il nous sera beaucoup plus facile de voir et de comprendre la logique de ceux qui nous entourent, ce qui se traduira naturellement par des oppositions beaucoup plus sereines et pacifiées pour tout le monde.

La Torah est supérieure à la prêtrise et à la royauté, car la royauté s'acquiert par 30 qualités, la prêtrise s'acquiert par 24, alors que la Torah est acquise par 48 vertus...

Ce sont: ... **(48) rapporter une parole au nom de celui qui l'a dite. Voici tu as appris que quiconque rapporte une parole au nom de celui qui l'a dite apporte la rédemption au monde, comme il est dit : 'Et Esther parla au roi au nom de Mardochee' (Esther 2:22). "**

La qualité de cette semaine est la dernière des 48 voies. Le sens en est qu'il convient d'attribuer correctement à leurs auteurs, les enseignements que l'on transmet. Il faut citer la source de tout ce que l'on rapporte, sans se l'attribuer indument. Cela semble être du même acabit que la qualité précédente - "citer précisément ce que l'on a entendu". Cependant, là-bas, l'accent portait davantage sur le contenu de la citation, nous enseignant qu'il fallait rapporter avec précision ce que l'on avait appris de nos parents et de nos enseignants, en le transmettant à la génération suivante. Ici, l'accent est mis sur l'humilité personnelle et l'honnêteté intellectuelle. En plus de préserver notre tradition, nous devons le faire de manière désintéressée, en en attribuant le mérite à nos propres enseignants qui nous ont généreusement transmis la Torah.

Ces deux notions proches sont tout aussi critiques. Notre Torah doit être authentique. Elle ne doit pas seulement être véridique, elle doit aussi être pure, exempte de l'égoïsme et de l'étréitesse d'esprit qui corrompent si souvent les nobles efforts de l'homme. D'une certaine manière, la Torah est notre acquisition personnelle et comme nous l'avons vu plus haut, chaque Juif s'y rapporte d'une manière unique pour y trouver son propre épanouissement. Pourtant, en même temps, nous considérons la Torah comme notre charge précieuse et sacrée, que nous devons sauvegarder et préserver à la lettre. Nous ne devons jamais permettre à des inclinations personnelles ou à des influences étrangères d'entrer dans notre relation ou notre compréhension de la Torah. Ainsi, les Sages nous exhortent à étudier avec précision et honnêteté, en maintenant fidèlement tout ce qui nous a été remis, afin que la Torah dans toute sa pureté et sa sainteté soit préservée pour toutes les générations futures.

Notre *Michna* semble mettre plus particulièrement l'accent sur cette qualité que sur toutes les précédentes. Non seulement c'est la dernière des 48 voies, mais les qualités précédentes n'étaient qu'énumérées. Ici, notre *Michna* ajoute que rapporter une parole au nom de celui qui en est à l'origine entraîne la rédemption et rapporte même un verset pour le prouver. Nous pourrions peut être nous attendre à ce que la qualité finale soit en quelque sorte au-dessus de toutes les autres et soit même le point culminant de tout ce qui l'a précédé. Malgré tout, cette qualité ne semble pas si qualitativement différente de toutes les précédentes et comme nous l'avons souligné, elle n'est guère différente de la 47^{ème}. Elle semble une sorte de bonne qualité «ordinaire». Alors, comment les Sages lui donnent-ils une telle importance, presque la signification suprême, en prétendant qu'elle entraîne la rédemption ?

Un mot sur la Téfila

par Rabbi A Leib Scheinbaum (Pirké Chochanim)

à suivre

מה בצע בדמי ברדתי אל שחת היודך עפר היגיד אמתך

Que gagnes-Tu à ce que mon sang coule ? A ce que je descende au tombeau ? La poussière Te rend-elle hommage ? Proclame-t-elle Ta persistante bonté ? (extrait du Cantique de David).

David *HaMele'h* pose une question convaincante: à quoi servent la mort et la punition dans le *Olam Habba* (le Monde à Venir) ? Les morts n'en reçoivent aucun avantage, car ils ne peuvent plus changer leurs habitudes et les vivants ne peuvent tirer de leçon de punitions dont ils ne sont pas témoins. En conséquence, ni les morts ni les vivants ne tirent profit d'une punition dans l'au-delà.

Nous disons trois fois par jour dans le *Chemoné Esré* (18 bénédictions Amida), מלך ממת ומחיה ומצמיה ישועה, "Un roi qui met à mort et fait vivre et fait germer le salut." Si *Hachem* veut «les faire vivre», pourquoi les «met-il à mort» ? De plus, si le but est de les punir, n'auraient-ils pas pu l'être de leur vivant ? Erets Ha'Haim compare cela à une graine enfouie dans le sol et qui pourrit. Après avoir germé, elle pousse sous la forme d'une plante haute qui produit de nombreuses graines. De même, le corps humain est enterré dans la terre et se putréfie, mais il finira par émerger pour exister sous une forme d'une grande perfection, bien supérieure à l'état du corps avant la mort. Telle est la signification de ישועה ומצמיה "Et fait germer le salut." À travers l'évolution de la mort et de l'enterrement, la personne subit un processus dans lequel elle est purifiée de la זוהמה (scories) et du נחש הקדמוני (serpent initiateur du premier péché de l'homme). Après cela, une nouvelle personne purifiée germe. C'est le sens de היודעך עפר, "La poussière vous reconnaîtra-t-elle?" La poussière n'est pas une fin en soi. Ce n'est qu'un catalyseur pour provoquer la création ultime, qui se développera plus tard.

**A la mémoire de Esther BRAJZBLAT *bass* Yaacov GOLDMAN (6 Tamouz 5771)
& de Naomie Esther CHOUKROUN *bath* Ra'hel ABISROR (7 Tamouz 5757)**

Vous pouvez recevoir et diffuser cette lettre en contactant:

Association Déborah-Guitel: 4, rue des Archives 94000 – CRETEIL 09.54.46.12.76

E-mail: associationdeborahguitel@gmail.com Site: www.deborah-guitel.com

Vous pouvez dédier une de nos lettres à la mémoire ou à l'attention ou en l'honneur d'un de vos proches

Note: Le but de ces publications est de clarifier les sujets traités et non pas de rendre des décisions halakhiques. Nous attirons l'attention de chacun sur les questions pratiques importantes que peuvent soulever ces sujets. On devra consulter une autorité compétente pour recevoir une décision appropriée.

Important : Ne pas transporter **Chabbath** et ne pas jeter, mais déposer dans une **Gueniza**